



16 * 17 * 18 * 19
JUILLET 2020

Communiqué de presse
Carhaix, 19 décembre 2019

VIEILLES CHARRUES 2020 : COMPLET • SOLD OUT • KLOK

Un raz-de-marée a déferlé sur la billetterie des Vieilles Charrues à son ouverture nationale à 19h.

Du jamais vu aux Charrues : la totalité billets mis en vente se sont écoulés en moins de 24h.

« C'est un nouveau succès historique ! Merci à tous les festivaliers pour cette marque de confiance incroyable. Cela nous touche énormément et nous motive encore plus à imaginer chaque année un festival pas comme les autres. »

Jérôme Tréhorel, Directeur Général.

Cette formidable aventure est possible grâce à l'implication des plus de 7 000 bénévoles et au soutien des nombreux mécènes et partenaires du festival. Les Vieilles Charrues revendiquent leur statut d'évènement indépendant et 100% associatif, porté par des valeurs fortes de solidarité, de développement durable et d'ancrage territorial. Mais c'est aussi et surtout 4 jours hors du temps de fête et de musique, pour tous !



INFOS BILLETTERIE

- TOUS les billets sont épuisés, il n'y aura **aucune remise en vente** et **aucun billet** disponible dans les **points de vente nationaux**
 - les billets sont envoyés **à partir du 1er juillet**
 - ils sont **nominatifs**
 - une **bourse d'échange** entre particuliers sera mise en place à partir du 1er juillet
-

ATTENTION AU MARCHÉ NOIR !

Pour rappel, la revente de billets est strictement interdite (sauf sur zepass.com, seule plate-forme légale). Le festival engagera des poursuites si des ventes illégales sont constatées (une amende de 15 000€ est encourue). Des ventes frauduleuses ont été enregistrées l'année dernière : les acheteurs se sont vu refuser l'entrée sur le festival, alors même qu'ils avaient parfois acheté leur billet le double de leur valeur réelle.

Ne vous faites pas avoir ! Aucun billet n'a été émis, n'achetez pas de billets en dehors de la bourse officielle, vous prenez le risque d'acheter de faux billets et de vous voir refuser l'entrée au festival.

La loi n° 2012-348 du 12 mars 2012 protège les spectateurs contre la revente de billets par toute société ou personne physique non agréée par le producteur du spectacle.